Smidom de THOISSEY

Trier
Recycler
Valoriser

Le Mag

Numéro 2 • Décembre 2016

# LA REDEVANCE INCITATIVE

*premier bilan*



**PAGE 4**

Redevance incitative



**PAGE 6**

Points d'apports volontaires



**PAGE 7**

Les déchéteries

# Edito



# Redevance incitative : premier bilan

Ce premier semestre de redevance incitative a confirmé les efforts de l'ensemble des habitants de notre territoire dans la réduction des ordures ménagères présentées en bac. Ces changements de comportement, induits par cette nouvelle incitation financière, témoignent d'une prise de conscience de l'enjeu de la gestion des déchets : un enjeu environnemental et un enjeu économique.

**Enjeu environnemental** :
Par rapport à 2010, **en 2016**, la collecte en bac (OMR) aura baissé de 2200T (- 38%) et la collecte emballages aura plus que doublé, + de 364T (+ 223%). Par rapport à 2010, en 2015, la collecte papier a augmenté de 62T (+9 %), la collecte verre de 144T (+ 13%) et les tonnages apportés en déchèteries de 1200T (+ 13%). Au total ce sont plus de 1 770 tonnes qui ont pu être recyclées et valorisées grâce à vos efforts, avec un impact environnemental réduit.

Bravo et merci.

**Enjeu économique** :
Des déchets évités ce sont des coûts financiers en moins pour le Smidom (frais de collecte et de traitement).

A l'horizon 2020, **la loi TECV de 2015** (transition énergétique pour la croissance verte) prévoit une mise en place de tarification incitative sur 15 M d'habitants. Dans l'Ain, le Smidom fait partie des 7 collectivités (sur 15) qui ont déjà mis en place cette tarification incitative. Nous avons, ensemble, fait un pas pour rentrer dans ce cercle vertueux d'une économie intelligente privilégiant la prévention et le recyclage des déchets dans le respect de l'environnement et de notre santé.
En 2017, nous souhaitons continuer à vous aider à réduire vos déchets, le gaspillage alimentaire ; nous allons démarrer le projet de la collecte séparée des bio déchets en collectivité.
Vous trouverez dans ce magazine un certain nombre de mesures, en place dès le 2ème semestre 2016 : baisse de l'abonnement collecte sélective et déchèterie, plafonnement à 5 personnes par foyer, mesure spéciale pour les handicapés…
Le Comité Syndical va débattre prochainement de la question du minimum de levées facturables et du système des sacs.
Comme vous le voyez, nous souhaitons continuer à vous tenir informés au mieux des évolutions et informations importantes, pour cela n'hésitez pas à nous donner vos adresses mail, pour que nous puissions vous envoyer nos newsletters.
Merci de bien vouloir les renseigner à l'adresse suivante : contact@smidom.org.

En restant à votre disposition

Bien cordialement

Paul Ferré
Président du Smidom

**Magazine du Smidom de Thoissey**

- 233 rue Raymond Noel
  01140 St Didier/Chalaronne
- Directeur de la publication : **Paul Ferré**

- Conception : **Studio Karma**
- Rédaction : **Smidom de Thoissey**
- Impression : **Comimpress Replonges**
- Photos : **Smidom**
  **Ecoemballages - Recylum**

## HISTORIQUE DE LA REDEVANCE INCITATIVE DU SMIDOM

**2009 :** le Comité Syndical du Smidom décide d'étudier la mise en place d'une redevance incitative.

**2010 :** L'étude de faisabilité est lancée.

**2011 :** L'enquête de proximité est réalisée pour construire le fichier des redevables. Les 5 communes test (Bey, Lurcy, Mogneneins, St Jean sur Veyle, Thoissey) sont dotées en bacs pucés. Des réunions publiques sont organisées pour expliquer aux foyers concernés la mise en place de la redevance incitative.

**2012 :** Expérimentation sur les 5 communes de la redevance incitative, mais également de la collecte sélective en porte à porte en sacs jaune multi matériaux.

**2013 :** L'enquête de proximité est étendue aux 23 autres communes pour compléter le fichier des redevables. Le test de collecte sélective en porte à porte n'est pas validé. Le lancement de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire est prévue au 1er janvier 2014.

**2014 :** Suite aux élections municipales, un nouveau Comité Syndical est mis en place. Pour améliorer le fichier des redevables et mettre en place le logiciel de facturation, il décide le 19 septembre 2014 de repousser la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2016, et de nouvelles grilles tarifaires sont proposées.

**2015 :** Le fichier est contrôlé, complété, et corrigé avec du personnel en renfort. Le logiciel est complètement implanté en mars. Une facture fictive de l'année 2014 est adressée à tous les redevables au cours du second semestre 2015.

**2016 :** La redevance incitative est lancée au 1er janvier avec l'envoi d'une première facture fin juillet.

# Le Smidom au service de vos bonnes pratiques

## POUR RECYCLER VOS TEXTILES

Afin de vous apporter une solution pour ne plus jeter vos vieux vêtements, sacs et chaussures à la poubelle, des colonnes du Relais et du Tremplin sont présentes sur votre territoire.

- **Cruzilles les Mépillat** : Mairie
- **Francheleins** : Place de l'Eglise
- **Guéreins** : Salle des fêtes
- **Laiz** : Super U
- **Montceaux** : Simply Market
- **Peyzieux** : Mairie
- **Saint Didier sur Chalaronne** : Les Huguets
- **Saint Jean sur Veyle** : Déchèterie
- **Thoissey** : Maison de retraite




## POUR ANTICIPER VOS ÉVÈNEMENTS

Vous êtes une association et organisez une manifestation ? Ou un particulier et envisagez un évènement familial de grande ampleur ?

Le Smidom est à vos côtés pour vous aider à gérer au mieux vos déchets ménagers : des bacs de prêts de 360 L sont mis à disposition pour vos ordures ménagères.

Tarif : 14.40€/levée après caution de 40€/bac. Livraison possible par les services du Smidom facturée en sus. Attention ! En cas de retour de bacs non nettoyés, ou de mélange avec du verre/des encombrants, un surcoût de 20€/bac vous sera facturé.

## POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS VERTS

### AVEC UN COMPOSTEUR

Les déchets ménagers sont composés pour 1/3 de leur poids d'une part biodégradable, source de matière organique pour vos jardins.

Alors compostez-les pour fertiliser les sols et remplacer les engrais chimiques. Le Smidom vous propose des composteurs de 400 litres au prix de 20€. A venir chercher dans nos locaux.



### AVEC UN BROYEUR

Vous avez un jardin ?
Afin de faciliter la gestion de vos déchets verts, le Smidom vous propose une aide de 50€ pour l'achat d'un broyeur. Ainsi,

- vous pourrez réutiliser votre broyat pour pailler vos plantations ou alimenter votre composteur,
- vous limiterez vos déplacements en déchèterie.

En effet sur l'année 2015, nos 3 déchèteries ont réceptionné 3 240 tonnes de déchets verts, soit 99 kg/hab/an !
Pour pouvoir bénéficier de cette subvention de 50€, renseignez-vous à l'accueil du Smidom ou sur le site internet.

# Le Smidom proche de vous

## DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES

Des animations ont été réalisées dans les écoles primaires afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes de tri. Ces animations indispensables forment nos enfants, les acteurs de demain, qui relayent l'information auprès de leurs parents.
En 2015 notre ambassadrice du tri est intervenue dans 20 classes et a ainsi sensibilisé plus de 500 élèves !
Sur le premier trimestre de cette nouvelle année scolaire 2016/2017, des animations ont également eu lieu dans toutes les classes de 6ème du collège de Thoissey.
Le retour très positif, nous incite à développer ce type d'actions pour les faire évoluer vers des partenariats avec les établissements.



## SUR LES MARCHÉS ET AUTRES MANIFESTATIONS

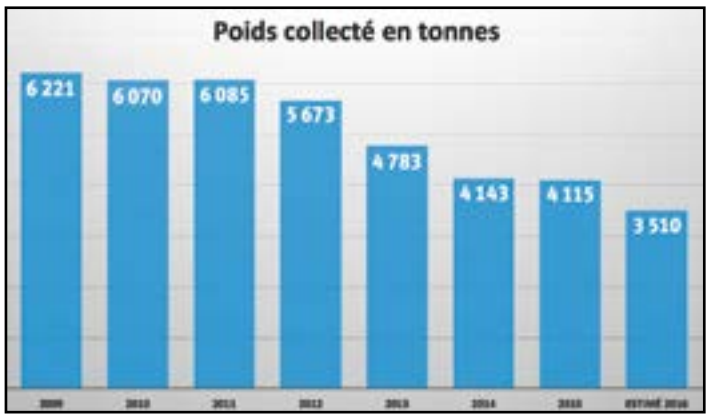
Le Smidom fait le choix de venir au-devant de ses administrés pour répondre à leurs questions.
Aussi, avez-vous pu nous croiser à la foire de Montmerle-sur-Saône le 3 septembre et à Thoissey le 6 novembre.
Ces moments de rencontre privilégiés nous permettent de répondre à vos questions sur la redevance incitative, mais c'est également l'occasion d'échanger sur le tri, le compostage et les bonnes pratiques associées.



# La Redevance Incitative :

Depuis 2012, le Smidom a expérimenté la mise en place de la redevance incitative d'abord sur des communes pilotes, puis sur tout son territoire. Issue du Grenelle de l'Environnement, cette mesure vise à inciter au tri, au compostage et à la réduction de déchets pour maitriser les coûts de gestion des déchets ménagers. Elle reflète mieux les choix de consommation, les gestes de tri, les choix de gestion et de réduction des déchets de chacun... Puisque c'est le principe du «pollueur / payeur» qui est appliqué.

Et ça marche : depuis 2012, la collecte des ordures ménagères ne cesse de baisser. En 2015, chaque habitant du territoire du Smidom a émis en moyenne 135 kgs d'ordures ménagères.




Données collectées sur le périmètre actuel du Smidom.

## VOTRE FACTURE À VENIR

Au cours de l'été, vous avez reçu votre première facture de déchets ménagers à redevance incitative. Elle a suscité de nombreuses questions dont vous trouverez ci-après les réponses dans notre FAQ. La facture du second semestre vous parviendra dans la deuxième quinzaine de janvier 2017. Cette facture intégrera le minimum annuel de levées facturables :

- 10 levées/an pour les bacs 80 L
- 12 levées/an pour les autres bacs

## LOCATAIRES VÉRIFIEZ VOS CHARGES !

En 2015, votre propriétaire vous a facturé la partie ordures ménagères de la taxe foncière de votre logement dans vos charges locatives. Si vous avez une facture individuelle de « redevance incitative » pour vos déchets ménagers, en 2016 vous devez avoir constaté une baisse de vos charges locatives. N'oubliez pas de vérifier. En cas de litige, une attestation peut vous être délivrée par le Smidom.

## UNE NOUVEAUTÉ : DES BACS 40 L

Certains foyers sont aujourd'hui dotés en sacs homologués Smidom parce qu'ils ne peuvent pas être équipés en bac ; soit à cause de leur éloignement du point de collecte, soit par manque de place. Cette dotation en sacs est compliquée à gérer pour des raisons de distribution ou de dotation supplémentaire…
Pour offrir des rues plus propres et faciliter la gestion de vos déchets, le Smidom va proposer des nouveaux bacs de 40 L en remplacement des sacs.

Cette nouvelle référence pourra aussi être destinée aux personnes seules, possédant actuellement un bac de 80L surdimensionné à l'usage (avec moins de 10 levées par an).



Tarif : 1.60€/levée.
Disponibilité : janvier 2017.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au Smidom.

## BACS DE REGROUPEMENT

Le Smidom a mis en place dans un certain nombre d'immeubles, de lotissements ou d'impasses des « bacs de regroupement ». Ces bacs préservent l'état de propreté du point de collecte pour les habitants, dotés en sacs homologués Smidom.
Cette solution permet en effet une évacuation régulière des déchets ménagers et évite la multiplication de bacs individuels. Mais elle requiert un respect rigoureux des règles d'utilisation des sacs homologués Smidom par les habitants. Des contrôles ont été récemment effectués et ont montré que certains bacs contenaient majoritairement des sacs non conformes. Ceci met en danger le principe même des bacs de regroupement, c'est pourquoi une procédure de contrôle va bientôt être mise en place.
Attention : **en cas de non-respect répété**, et après avertissement, **les bacs contenant des sacs non homologués ne seront plus collectés**.



# Vous êtes acteurs de sa réussite !



*L'équipe en charge de la Redevance Incitative*

## LES CHANGEMENTS POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2016 :

### UNE BAISSE DES TARIFS POUR LES PARTICULIERS

Les tarifs des abonnements pour les particuliers ont été basés sur les coûts de fonctionnement du Smidom en 2014. La baisse de ces coûts en 2015 nous permet donc de revoir à la baisse les tarifs des abonnements.

**Rappel :**
**Abonnement A1** : collecte sélective et décheterie
**Abonnement A2** : collecte des ordures ménagères

Par exemple, entre le premier et le deuxième semestre 2016 :

• une famille de 4 personnes en maison verra son abonnement baisser de 12.9%

• une personne seule en appartement paiera 12.5% de moins sur son abonnement

### Coût annuel pour les particuliers en maison individuelle

| Nombre d'habitants au foyer | Montant des Abonnements Annuels | Coût à la levée | | Coût annuel incluant le minimum de levées facturables |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 67,20 € | 80 L | 3,20 € | 99,20 € |
| 2 | 103,20 € | 120 L | 4,80 € | 160,80 € |
| 3 | 130,80 € | 140 L | 5,60 € | 198,00 € |
| 4 | 153,60 € | 180 L | 7,20 € | 240,00 € |
| 5 et plus | 170,40 € | 240 L | 9,60 € | 285,60 € |

### Coût annuel pour les particuliers en appartement

| Nombre d'habitants au foyer | Montant des Abonnements Annuels | Coût à la levée | | Coût annuel incluant le minimum de levées facturables |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 67,20 € | 80 L | 3,20 € | 90,80 € |
| 2 | 103,20 € | 120 L | 4,80 € | 144,00 € |
| 3 | 130,80 € | 140 L | 5,60 € | 174,00 € |
| 4 | 153,60 € | 180 L | 7,20 € | 208,80 € |
| 5 et plus | 170,40 € | 240 L | 9,60 € | 241,20 € |

### UNE AIDE POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

En plus de cette baisse des abonnements, le Comité Syndical du Smidom a décidé de plafonner à 5 personnes par foyer l'accès au service de collecte sélective et à la déchèterie. Toutes les familles de 5 personnes et plus paieront 11,8 €/mois en maison et 8,1€/mois en appartement pour le service de la collecte sélective et l'accès à la déchèterie.

### DES MESURES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Si vous avez à votre domicile une personne handicapée dont le handicap a pour conséquence la production de déchets ménagers spécifiques, le Smidom met à votre disposition des conditions particulières. Un bac peut vous être fourni gracieusement dont les levées ne sont pas facturées. Si vous pensez être concerné, prenez rendez vous avec le Smidom.



### PORTRAIT

**Jean-luc : *Chauffeur***

Du lundi au vendredi, deux équipes de collecte parcourent les 25 communes du territoire du Smidom pour ramasser nos ordures ménagères et préserver notre cadre de vie. Les tournées débutent à 4 heures afin de minimiser les nuisances et sont organisées sur un secteur bien défini de manière à garantir la qualité du service sur l'ensemble du territoire chaque semaine.
Les équipes sont composées d'un chauffeur et d'un ou deux ripeurs à l'arrière qui assurent la manutention des bacs. Jean-Luc, quant à lui, met sa bonne humeur au service du Smidom depuis 16 ans. Son ancienneté et sa capacité d'écoute en font un soutien pour l'ensemble de ses collègues.

## POINT REGLEMENTAIRE

### MARCHE ARRIÈRE ET CONSIGNES DIVERSES

Afin de se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), relative à la collecte des ordures ménagères, les marches arrières sont supprimées des tournées. En effet cette manœuvre est jugée trop dangereuse pour les ripeurs à l'arrière du camion, de trop nombreux accidents ayant eu lieu ces dernières années en France.

# Points d'apports volontaires

## LE REFUS DE TRI, CA COUTE CHER !

On retrouve dans la colonne de tri « Emballages » des déchets qui n'y ont pas leur place :

- des sacs d'ordures ménagères destinés à la poubelle,
- des pots de yaourt et barquettes en plastique à déposer à la poubelle,
- des bouteilles en verre,
- des films et sacs plastiques que vous pouvez dorénavant laisser à la déchèterie,
- des emballages non vidés de leur contenu (bouteilles remplies de liquide).

Ces déchets, qui ne devraient pas se trouver dans la colonne « Emballages », sont d'abord acheminés jusqu'au centre de tri, avant d'être renvoyés à l'usine d'incinération de Villefranche, ce qui représente un surcoût pour la collectivité.

Il est donc indispensable d'accentuer les efforts pour garantir la qualité du tri. Pour cela, merci de bien vouloir vous reporter aux consignes de tri affichées, et en cas de doute, jeter votre déchet dans la poubelle.

## UN NOUVEAU PARC DE COLONNES

Pour faire face à l'augmentation des volumes collectés en points d'apports volontaires, il était nécessaire d'acquérir de nouvelles colonnes. Le choix s'est porté sur des colonnes métalliques de 4 m³. Leurs caractéristiques les rendent visibles et permettent une bonne intégration paysagère. Les ouvertures facilitent le dépôt des emballages tout en rendant les incivilités plus difficiles.
A ce jour, 48 nouvelles colonnes ont été installées (29 pour les emballages, 18 pour le verre, 19 pour le papier).

Cette augmentation des capacités d'accueil permet déjà de constater une baisse des dépôts sauvages à proximité.
Enfin, la signalétique va également être modifiée grâce à des totems rappelant les bonnes consignes de tri. Ils seront déployés sur l'ensemble des points durant les deux années à venir.



## UN NOUVEAU VÉHICULE D'ENTRETIEN

Le Smidom est doté d'un service de nettoyage des Points d'Apports Volontaires afin de les maintenir en bon état de propreté et de ramasser les dépôts sauvages aux alentours. Récemment, le véhicule dédié à ce service a été changé au profit d'un autre plus confortable et fonctionnel, permettant notamment aux agents de trier les dépôts sauvages collectés. Il est également doté d'outillages pour un entretien au quotidien plus réactif, donc pour un meilleur service !



## LES RESULTATS

**BRAVO !** En 2015, sur le territoire du Smidom, vous avez recyclé **2231 tonnes d'emballages, de papier et de verre.** Grâce à vous, ils ont été valorisés pour fabriquer de nouveaux matériaux.



# Les déchèteries

## UN CONTRÔLE D'ACCÈS GÉNÉRALISÉ

Le Smidom gère trois déchèteries qui ont collecté à elles seules plus de 10 000 Tonnes de déchets sur 2015, soit plus de 300 kg/habitants.
L'augmentation continue des volumes, soutenue par le changement de comportement des habitants qui trient de plus en plus, a amené le Smidom à moderniser la gestion de ses équipements. La mise en place de contrôle d'accès sur les 3 déchèteries répond ainsi à plusieurs objectifs :

· Maitriser les coûts en réservant l'accès aux seuls adhérents du Smidom

· Améliorer la sécurité en désengorgeant les sites par un plafonnement à 12 véhicules sur la plateforme

· Identifier et tracer les apports

· Simplifier la facturation administrative des professionnels.



### *Un fonctionnement simple et rapide*

La barrière se lève après présentation de la carte devant le lecteur.
Le nombre de passages n'est pas limité tant qu'il reste dans l'usage normal des particuliers.
L'analyse des données nous permettra de calibrer au mieux le service déchèterie dans l'avenir (jours et horaires d'ouverture par exemple).

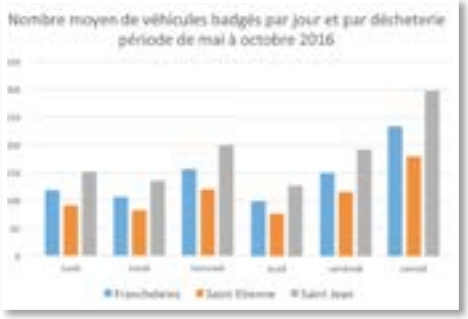
### *De nouveaux outils au service des gardiens*

Au-delà de leur action de conseil dans l'orientation des déchets, les gardiens de déchèterie sont chargés de contrôler les cartes d'accès. Pour ce faire, ils sont maintenant équipés d'un terminal portable qui vérifie les données de la carte d'accès. Merci de votre compréhension pour leur faciliter le travail.



### *Des résultats visibles*

L'analyse de la fréquentation montre une baisse de 27% à Francheleins ; justifié par l'accès rendu impossible aux habitants hors territoire.
Malgré tout, un véhicule se présente toutes les deux minutes en moyenne le samedi à l'entrée de nos trois déchèteries.




### *Bennes films plastiques*

Une benne « films plastique » est également disponible sur les trois déchèteries. Cette benne accueille tous les films plastiques et permet aussi de déposer les sacs ayant contenu vos apports.

## LES NOUVEAUTÉS

### *Un coup de neuf à Francheleins*

Une mise aux normes de sécurité à la déchèterie de Francheleins a été initiée l'année dernière pour prévenir d'éventuelles chutes en bord de quais (selon la norme NP P01-012). Ainsi les murets et garde-corps ont été relevés et des bavettes rabattables installées au-dessus des bennes. Ces travaux ont également été l'occasion d'améliorer l'accès aux quais et d'installer des bennes supplémentaires.
C'est pourquoi vous avez pu constater que votre espace de circulation a été agrandi et qu'un nouveau marquage au sol vous permet dorénavant d'accéder aux bennes emballages, éco-mobilier et films plastiques.



éco-mobilier

Eco-mobilier a pour objectif d'atteindre 80 % de recyclage / réutilisation / valorisation à l'horizon 2017 grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier. C'est pourquoi une première benne dédiée à la collecte du mobilier domestique a été mise en place sur la déchèterie de Francheleins. Deux autres bennes seront installées en 2017 sur St Jean sur Veyle et St Etienne sur Chalaronne.



# Foire Aux Questions

## Pourquoi payer un abonnement déchèterie, je n'y vais jamais ?

L'abonnement A1 (collecte sélective et accès déchèterie) comprend les « possibilités » d'utilisation des Points d'apports Volontaires (les colonnes de tri) et de la déchèterie. Pour bien trier et permettre à la collectivité de valoriser les déchets, les habitants doivent utiliser au maximum ces deux possibilités de recyclage.

## Pourquoi payer le passage de la benne à ordures toutes les semaines alors qu'on ne présente quasiment pas de bac à la collecte ?

Il est vrai que le taux de présentation des bacs a baissé depuis la mise en place de la redevance incitative.
L'obligation préfectorale est de passer au moins une fois par semaine. Il existe des dérogations possibles : passer une fois toutes les 2 semaines. Ce serait une source d'économie mais aussi de complications pour les habitants ; quelle semaine dois je sortir mon bac ?
Le Smidom y réfléchit avec intérêt pour 2018 afin de trouver la solution la plus favorable.

## Est-ce-que ce nouveau système n'incite pas les gens à abandonner leurs déchets dans la nature ?

La mise en place d'une tarification incitative entraine en général dans les premiers mois une augmentation des dépôts sauvages et incivilités. Nous l'avons constaté fin juillet et début août sur les points d'apports volontaires. La situation a plutôt tendance à se normaliser actuellement. Nous communiquons tous les jours aux Maires les preuves d'incivilités que nous trouvons. Les amendes prévues par la loi peuvent aller jusqu'à 1500€.

## Pourquoi pas le ramassage en porte à porte des papiers et emballages ?

Un certain nombre de collectivités ont mis en place un ramassage en porte à porte soit en bac soit en sac (couleur jaune) des emballages et papier. Le Smidom avait fait un test en 2012 sur cinq communes. Ce test a été abandonné compte tenu de la mauvaise qualité de ce qui était déposé dans les sacs ( présence de verre, présence d'OM) , du coût de la tournée de collecte spécifique pour ce porte à porte et du cout de traitement particulier de tri de ces sacs. Pour ces considérations économiques, la tendance actuelle dans notre type de territoire (mixte à dominante rurale) est de privilégier l'apport sur les colonnes de tri par les habitants.

## La facture des déchets ménagers peut-elle être prélevée à l'échéance ?

Ce sera possible à compter du 1er semestre 2017 (facture en juillet). La fusion des Com Com au 1er janvier prochain entrainant des modifications de coordonnées, nous avons préféré retarder la mise en place du prélèvement.
Les documents nécessaires seront disponibles sur le site internet du Smidom au printemps 2017.

## Le prélèvement mensuel est-il possible ?

Le prélèvement mensuel n'est pas possible. Le montant moyen du prélèvement mensuel serait inférieur à 15€ et générerait des coûts de gestion et de suivi sans rapport avec ce montant.

## Quand va s'appliquer le minimum de levées facturables ?

C'est sur la facture du 2ème semestre 2016 que vous recevrez fin janvier 2017 que sera appliqué le minimum de levées facturables de l'année (10 levées pour un bac de 80 L et 12 levées pour les autres bacs).

**Smidom de Thoissey**
ZI parc Actival, 233 rue Raymond Noël - 01140 Saint Didier sur Chalaronne
Tél. : **04 74 04 94 69** | Fax : **04 74 69 76 47** | Email: **contact@smidom.org** | Site : **www.smidom.org**